

SÉJOURS 2024



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Grand Est, avec la SRIAS Grand Est et ODALYS VACANCES bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

2000 appartements, 40 hôtels, 40 chalets à la montagne, 3000 mobil-homes dans plus de 400 résidences de vacances en France, Corse, Italie, Espagne et Croatie.

Acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique, Odalys Vacances accueille chaque année plus de 2 millions de vacanciers dans ses locations saisonnières situées au cœur ou à proximité de destinations touristiques populaires.

Nous vous proposons différents types d'hébergements adaptés à tous, allant des parcs résidentiels de plein air (mobil-homes) aux chalets et villas de standing en passant par les résidences, les résidences clubs, les résidences Prestige, les appart'hôtels de centre-ville et les hôtels. Vous profitez d'une grande souplesse dans le choix de vos dates de départ et d'arrivée : réservez en ligne votre location de vacances pour deux nuits ou un séjour de plusieurs semaines.

Location vacances à la mer, à la montagne, à la campagne... ou encore au ski. Odalys Vacances : Des moments ensemble qu'on oublie pas.

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par ODALYS VACANCES

[Voir détails et modalités page suivante](#)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 10% de remise sur les villages et résidences ODALYS VACANCES en France
- Frais de dossier offerts (valeur 25 €)
- Remise ODALYS VACANCES cumulable avec la plupart des offres promotionnelles
- Accès aux offres Prix Uniques et 1=2



Brochures gratuites sur demande

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

(au minimum 15 jours avant la date de séjour)

PAR INTERNET => <https://www.odalys-vacances.com/?part=117358>

- ✓ Après avoir choisi votre destination, cliquez sur « Confirmer et Payer »
- ✓ Faites votre demande de subvention en ligne en haut de la page.

PAR TELEPHONE => 04 42 25 99 99 / Numéro non surtaxé

Avec votre code **GESRIAS-AB**

MODALITÉS PRATIQUES 2024

Ai-je droit à une participation de la SRIAS Grand Est ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Grand Est peuvent bénéficier d'une subvention en 2024, sauf les bénéficiaires en 2023.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

S.R.I.A.S.
GRAND-EST

Vous devez impérativement sous 4 jours (à partir de la date de réservation) fournir à ODALYS VACANCES les justificatifs suivants:

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation.
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer.

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

Aux coordonnées ci-dessous :

Par mail : george.a@odalys-vacances.com

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- L'agent bénéficie d'une seule participation SRIAS par année civile et par foyer. Sont non éligibles à l'aide 2024, les agents de l'État ayant bénéficié de l'action 2023.
- Concernant les séjours Etranger, la participation s'applique sur les séjours sans transport (location).
- Même si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par foyer, par année civile et par foyer fiscal.
- Les séjours doivent être de 5 jours minimum sans transport aérien en France ou à l'étranger.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2024.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels ODALYS VACANCES seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

CHOIX	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	SUBVENTION SRIAS
Quotient 1	0 à 680€	70% des frais de séjours - max 500€
Quotient 2	681 et 1150 €	60% des frais de séjours - max 300€
Quotient 3	1151 et 1500€	50% des frais de séjours - max 200€
Quotient 4	1501 et 2000€	40% des frais de séjours - max 100€
	plus de 2000€	PAS DE SUBVENTION



Toutes nos promos et bons plans sur www.odalys-vacances.com

www.odalys-vacances.com / 04 42 25 99 99 / Numéro non surtaxé